

FLASH INFO n°15

Janvier et février 2023

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2023

Mardi 17 Janvier 2023

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, , CHAUVEAU Jordan, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Excusés : CAUDAL Grégory (pouvoir à BAUDRY YVES), CHEPTOU Julie (Pouvoir à LERIDON Marylène)

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 DECEMBRE 2022

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre à l'unanimité.

2. ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022 DU PAYS DE FONTENAY-VEENDEE

Le conseil Municipal vote **CONTRE** le montant des attributions de compensation voté lors du dernier Conseil communautaire du 19 décembre 2022.

Pour information, la commune de Sérigné doit verser chaque année un montant de 23 990€ au Pays de Fontenay pendant que certaines communes se voient attribuer plus de 100 000€.

3. MULTI'SERVICE/ CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

Le conseil autorise Mr Le Maire à signer la convention 2023 avec Multi'Service de Fontenay le Comte suivant les règles suivantes :

- ✓ Multi'service s'engage à trouver du personnel compétent dans un délai de 2h lors d'un remplacement occasionnel du personnel communal ou lors d'une absence ou d'un surcroit temporaire de travail.
- ✓ Le montant annuel des dépenses de ce poste ne peut dépasser les 10 000€/ an.

Sur le territoire de Fontenay-le-Comte, l'association Multi'Service, association intermédiaire conventionnée par la DIRECCTE, a pour objet d'embaucher les personnes afin de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales.

Cette association développe en permanence un réseau de partenaires sur son territoire afin d'être en mesure de renforcer son action et d'être intégrée et reconnue sur ce même territoire en tant que réel acteur professionnel de la lutte contre les exclusions.

4. TRANSPORT SOLIDAIRE SUR LA COMMUNE DE SERIGNE

La commune de Sérigné est partenaire avec l'ODDAS (Office De Développement Associatif et Social) de Fontenay le Comte pour la mise en place du Transport Solidaire. Les chauffeurs bénévoles de la commune doivent une cotisation annuelle de 4 € qui sera prise en charge par la Municipalité.



Pour qui ? Ce service s'adresse aux habitants du Pays Fontenay Vendée ne disposant pas de moyens de locomotion et/ou ne pouvant pas momentanément ou durablement conduire

Pour quels déplacements ?

- Les déplacements occasionnels
- Les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs... (sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie)

Coût du trajet : 6€ pour les 10 Kms + 0.60 € les kms supplémentaires

Il faut également prendre **une carte d'adhésion pour l'année à la mairie** :
5 € adhésion individuelle et 8 € adhésion familiale

Merci de prendre contact auprès du secrétariat de la Mairie au 02.51.69.18.25

5. ATTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES

Monsieur FLEURY Pascal ayant pris sa retraite depuis la fin d'année 2022, son fils Monsieur FLEURY Benjamin prend la suite de l'exploitation.

Le Conseil Municipal valide la nomination de ce dernier pour exploiter la parcelle YC114 d'une superficie de 4ha 32a à compter du 1er janvier 2023.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes :

- AB 143 (bâti) – 57 m² située 8 rue du Pontreau
- AB 145 (non bâti) – 160 m² située 8 rue du Pontreau
- AB 148 (bâti) – 63m² située 8 rue du Pontreau
- AB 895 (non bâti) – 805 m² située Lotissement le Tudet 2
- AB 899 (non bâti) – 664 m² située Lotissement le Tudet 2
- AB 888 (non bâti) – 540 m² située Lotissement le Tudet 2
- AB 298 (bâti) – 320 m² située 20 Rue de la Ruelle
- AB 463 (non bâti) – 444 m² située 20 Rue de la Ruelle
- ZP 287 (non bâti) – 6 m² située La Grande Ouche
- ZP 289 (non bâti) – 297 m² située La Grande Ouche
- ZP 291 (non bâti) – 3353 m² située 82 Rue du Général Bonnaud
- ZP 381 (non bâti) – 2720 m² située La Grande Ouche
- H 931 (bâti) – 869 m² située 39 rue des Ilôts

7. MOTION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UNE HALTE FERROVIAIRE DU PAYS DE FONTENAY VENDEE

CONSIDERANT les orientations en faveur de l'amélioration de l'offre de mobilités en sud-est Vendée inscrites aux documents stratégiques tels que le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Pays-de-la-Loire, le Schéma de cohérence territoriale du sud-est Vendée ou encore le Plan Climat Air Energie Territorial,

CONSIDERANT que le développement du service de transport public ferroviaire de voyageurs est un enjeu majeur dans la politique de développement et d'aménagement du territoire,

CONSIDERANT l'impact positif des politiques de transport collectif de voyageurs sur la réduction des pollutions et émissions de gaz à effet de serre, inscrits dans les orientations des documents directeurs des collectivités,

CONSIDERANT l'engagement de la Communauté de communes dans l'étude de mobilité sur l'axe ferroviaire La Rochelle – La Roche-sur-Yon, aux côtés des Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire et des intercommunalités concernées et sa volonté de développer une offre ferroviaire en sud-est vendée,

CONSIDERANT les enjeux que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée attache à l'ouverture d'une halte ferroviaire « Fontenay-Velluire » desservant l'ensemble du bassin de vie du sud-est Vendée qui compte plus de 60.000 habitants.

CONSIDERANT que la réouverture d'une halte ferroviaire aux Velluire-sur-Vendée, entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon, et plus largement entre Nantes et Bordeaux, contribuera à l'attractivité de l'ensemble du bassin d'emplois de Fontenay-le-Comte et offrira une alternative crédible aux déplacements du quotidien reposant aujourd'hui uniquement sur la voiture individuelle.

CONSIDERANT que le projet de desserte du territoire par une nouvelle offre ferroviaire doit pouvoir s'inscrire dans la dynamique économique du bassin fontenaisien, au cœur de la liaison entre les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine, et de l'arc Atlantique.

CONSIDERANT l'engagement de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et de la commune des Velluire-sur-Vendée située au carrefour des 3 intercommunalités du sud-Vendée, à participer à l'amélioration de la liaison Fontenay-le-Comte – les Velluire-sur-Vendée pour faciliter l'accès à la halte ferroviaire,

- Le Conseil Municipal demande que l'offre de développement de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux intègre la création d'une offre périurbaine incluant la réouverture de la halte ferroviaire de Fontenay-Velluire.
- Le Conseil Municipal s'engage dans le cadre de sa compétence mobilité, à participer, aux côtés de la Région des Pays de la Loire, à l'étude et à la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les liaisons entre la gare de Fontenay-Velluire et le bassin d'emplois, de développer l'intermodalité, notamment à travers la création d'une maison des mobilités, les liaisons douces, le covoiturage, etc.

Mardi 21 FEVRIER 2023

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, , COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

EXCUSEE : JOURDAIN Fabienne (pouvoir à DIEUMEGARD Romain)

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame CHEPTOU Julie qui souhaite démissionner de sa fonction d'élue au sein du Conseil Municipal pour des raisons professionnelles.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 JANVIER 2023

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Le Conseil valide le devis de BILLAUD SEGEBA pour la réparation du tracteur pour un montant de 5 505,06€ HT qui comprend le changement du joint de culasse et la rectification de la culasse (en cours de vérification)
- Le Conseil valide le devis de BILLAUD SEGEBA pour le changement des 2 pneus avant du tracteur pour un montant de 364€ HT
- Le Conseil valide le devis de FILLONNEAU PULSAT pour la réparation du lave-linge de l'école d'un montant de 91,67€ HT
- Le Conseil valide le devis d'ORAPI pour l'achat de produits d'entretien de l'école et de la salle polyvalente pour un montant de 1926,71 € HT
- Le Conseil valide le devis de la librairie FLORilège pour une commande de livres pour un montant de 289,15€ HT

3. MAISON DES ASSOCIATIONS DU PETIT LOGIS, CHOIX DES ENTREPRISES

Un appel d'offres avait été lancé pour les travaux de la rénovation et l'agrandissement de la maison des associations du petit logis et après analyse de l'Architecte, SARL FRENESIS, le Conseil valide le choix des entreprises suivant/lots.

Lots	Désignation	Entreprises	Montant HT
Lot 1	DEMOLITION -GROS OEUVRE	DEFONTAINE	65 379,98 €
Lot 2	CHARPENTE-MENUISERIES EXT. ET INT.	MENUISERIE DUPUIS	54 635,60 €
Lot 3	COUVERTURE - ZINGUERIE	SARL GALLO	7 666,63 €
Lot 4	PLATRERIE SECHE-ISOLATION-FAUX-PLAFONDS	MENUISERIE DUPUIS	32 405,71 €
Lot 5	REVETEMENTS DE SOL	LETEAU	9 400,30 €
Lot 6	PEINTURE - RAVALEMENT	SARL CLAUDE BETARD	13 676,70 €
Lot 8	CHAUFFAGE-VENTILLATION-PLOMBERIE-SANITAIRES	CARRE	35 844,47 €
Lot 9	ELECTRICITE CFO / CFA	COMELEC	18 211,00 €
TOTAL			237 220,39 €

4. MAISON DES ASSOCIATIONS DU PETIT LOGIS, ETUDE DE SOL

Le Conseil a reçu deux devis dans le cadre de l'étude de sol (G2 PRO) pour les travaux d'extension de la maison des associations du petit logis. C'est l'entreprise ARMASOL qui a été retenue

ALIOS Ingénierie	2 800,00 € HT
ARMASOL	1 100,00 € HT

5. SYDEV, CONVENTION ANNUELLE POUR LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil accepte la convention annuelle avec le SYDEV pour l'entretien de l'éclairage public (3 passages/an) selon les détails suivants

➤ Travaux de maintenance d'éclairage public 2023

Nature des travaux	Nombre de points lumineux			Nombre de visites	Base contribution	Montant de la contribution
	Total	Garantis	A prendre en compte			
Constitution du parc	264	25	264			
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS – non garantis)			232	Forfait 3 visites	15,10	3.503,20
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS – sous garantie)			7	Forfait 3 visites	11,50	80,50
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS – sous garantie)			0	Forfait 3 visites	4,82	0,00
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS – sous garantie)			25	Forfait 3 visites	4,82	120,50
Visite(s) programmée(s) complémentaires			0	0 visite(s) complémentaire(s)	1,47	0,00
TOTAL CONTRIBUTION EN EUROS						3.704,20

6. RESTORIA, AVENANT AU CONTRAT INITIAL

Le Conseil prend connaissance d'un courrier de Restoria concernant une proposition d'avenant ayant pour objet l'évolution de la clause de révision de prix du contrat avec la nouvelle formule de révision contractuelle trimestrielle (11ème application au 1^{er} janvier 2023 : $PV = PV_0 \times (0.40 \times (I_n/I_0) + 0.40 \times (J_n/J_0) + 0.10 \times (K_n/K_0) + 0.10 \times (L_n/L_0))$) soit une révision du repas au 1^{er} janvier de 3,622 %.

Le Conseil souhaite que cette révision ne soit effective qu'à partir du 1^{er} février, soit 6 mois après la signature du marché)

Une rencontre est prévue le mercredi 22 février (lendemain du Conseil) entre le commercial de RESTORIA et Monsieur Le Maire, afin de valider la décision du Conseil.

7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes :

- AB 156 (non bâti) – 398 m² située le bourg
- AB 186 (bâti) – 260 m² située rue du petit logis

8. CHARTE EOLIENNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Le Conseil accepte la charte suivante sur les projets éoliens dans le Pays de Fontenay-Vendée

« Le développement de l'éolien s'est fortement accéléré ces dernières années sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée, qui accueille à ce jour 40 éoliennes en exploitation. Les projets sont exclusivement menés via une collaboration entre développeurs éoliens et propriétaires fonciers, puis dans une moindre mesure avec la participation du conseil municipal de la commune d'accueil.

Un projet éolien doit concilier plusieurs enjeux majeurs, qu'ils soient environnementaux (mix énergétique, biodiversité...), paysagers (cadre de vie...), sociaux et économiques (emplois, fiscalité...), une approche globale est donc essentielle pour réduire les impacts éventuels d'un projet.

Dans ce contexte, les élus de la Communauté de Communes ont engagé de manière volontaire une réflexion pour accompagner et maîtriser le développement de l'éolien sur le territoire. Plusieurs réunions de travail ont été réalisées, incluant des témoignages d'experts, des visites d'observation du paysage et des moments d'échanges collectifs. Cette réflexion a permis de faire émerger 5 grands principes, constituant la charte du développement des projets éoliens :

- *Respect des zones d'implantation*
- *Transparence et concertation tout au long du projet*
- *Evitement, réduction et compensation des impacts du projet*
- *Financement et fiscalité territorialisés*
- *Maîtrise de l'avenir des parcs existants*

Les élus de la Communauté de communes souhaitent que les acteurs des projets éoliens prennent en compte et appliquent ces principes, pour permettre un développement maîtrisé et concerté de cette énergie renouvelable. »

9. LE CHENE VERT : CONVENTION AVEC VENDEE EAU

Le Conseil valide la proposition technique et financière de l'extension de réseau d'eau potable proposé par VENDEE EAU soit une proposition de 36 478,45€ TTC avec une participation de la commune à hauteur de 22 804,33€ TTC.

10. LE CHENE VERT : CONVENTION AVEC LE SYDEV

Le Conseil valide la proposition technique et financière du SYDEV pour le passage des réseaux électriques et des réseaux électroniques.

Nature des travaux	Montant de la participation
Réseaux électriques	105 474,00 €
Infrastructure de Communications électroniques - Réseau	17 183,00 €
Infrastructure de communications électroniques - Branchement	5 523,00 €

Eclairage public - Réseau	11 846,00 €
Eclairage public - Matériel	18 707,00 €
TOTAL	158 733,00 €

DATES A RETENIR

- Dimanche 12 mars : **THE DANSANT** organisé par la Retraite Sportive – salle polyvalente
- Week-end du 24, 25 et 26 mars : **EXPOSITION « Peintures-Sculptures »** - salle socio-culturelle
- Samedi 22 avril : **Repas de la chasse – repas à emporter** - salle polyvalente
- Dimanche 7 mai : **Course cycliste** organisée par le Cyclo Club – stade de foot
- Dimanche 14 mai : **3^{ème} Marché Sérignolais** des artisans, commerçants, créateurs et producteurs et **Vide Grenier** organisé par l’APE et l’Avant-Garde Sérignolaise – dans les rues de Sérigné
- Samedi 17 juin : **Balade Sérignolaise** organisée par la Municipalité – salle polyvalente

ETAT CIVIL



BONNIN Madison, née le 04/01/2023



BONNAUD Alexandre, décédé le 14/01/2023
OUVRART Patrick, décédé le 09/02/2023

La Municipalité s’associe à la peine et à la joie des familles

INFORMATIONS DIVERSES

- Depuis le 1^{er} février, Madame POIRIER Michèle a fait valoir ses droits à la retraite, elle travaillait comme surveillante à la garderie et sur la cour de l’école. Le Conseil la remercie pour son travail, sa gentillesse, sa disponibilité ; une soirée sera organisée en son honneur. Madame RABAUD Emmanuelle a été embauchée pour la remplacer.
- Le Conseil remercie les participants lors de la cérémonie des vœux et du repas des + de 65 ans



CEREMONIE DES VOEUX

Repas des « plus de 65 ans »



France services



Chèque énergie

Électricité, bois, fioul, etc

100€ ou 200€

Faites la demande avant le : 31 mars 2023 pour le fioul
ou le 30 avril 2023 pour le bois



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Vos agents de la France Services
Pays de Fontenay-Vendée

vous accompagnent

8 PERMANENCES, 5 COMMUNES

Auchay-sur Vendée (Chaix)
Pouillé
Les Veuillires-sur-Vendée (Velluire)
L'Orbrie
Foussais-Payré

lundi et mercredi de 9h à 12h
lundi de 13h30 à 16h30
mardi et jeudi de 9h à 12h
jeudi de 14h à 17h
vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Avec ou sans rendez-vous
06 41 98 07 91

pays-fontenay-vendee@france-services.gouv.fr



Logement : propriétaires, à vos déclarations !

Tous les propriétaires doivent déclarer, d'ici au 30 juin, l'identité des occupants de leur logement, via le site impots.gouv.fr. Le fisc n'aura ainsi plus à envoyer de demande de renseignements sur papier.

Repères

Quelle est la nouvelle déclaration incombant aux propriétaires ?

Les 34 millions de propriétaires doivent préciser au fisc, d'ici au 30 juin, l'identité des occupants du ou des logements qu'ils possèdent. Tous les propriétaires sont concernés : occupants de leur résidence principale, détenteurs d'une résidence secondaire, propriétaires bailleurs.

Pour cela, il faut aller dans son « espace particulier » sur le site impots.gouv.fr et cliquer sur l'onglet « Biens immobiliers ». Votre ou vos propriétés apparaissent alors à l'écran. En cliquant sur « consulter », vous découvrez les caractéristiques du bien, telles qu'elles sont enregistrées par le service de publicité foncière. Et en cliquant sur « déclarer »,

vous pourrez renseigner un certain nombre d'informations, dont la nature de l'occupation (résidence principale, local loué, vacant...) et l'identité des occupants. La déclaration peut se faire en deux clics, si vous êtes propriétaire-occupant d'un seul logement. Elle peut prendre un peu plus de temps dans les autres cas.

Pourquoi cette nouvelle obligation ?

« Auparavant, nos services interrogeaient les propriétaires via des demandes de renseignements, sous format papier, observe Sandrine Majorel-Delage, directrice du projet à la Direction des finances publiques. Nous proposons ce nouveau service, avec un parcours simplifié. » Autrement dit, l'usager est appelé à jouer un rôle toujours plus actif dans la gestion de ses impôts, com-



34 millions de propriétaires sont concernés. PHOTO : JÉRÔME EDUQUET, QUEST-FRANCE

me pour le prélèvement à la source. « Un changement de locataire devra être déclaré », poursuit la cheffe de bureau. Mais si la situation est inchangée (pour un propriétaire-occupant

par exemple), il ne sera pas nécessaire de refaire une déclaration l'an prochain.

Les renseignements demandés permettront au fisc d'établir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou encore la taxe sur les logements vacants, dues par les propriétaires. La taxe d'habitation sur la résidence principale, qui était due par l'occupant (propriétaire ou locataire), est, elle, supprimée.

Et si on ne fait pas la déclaration ?

Une amende de 150 € est prévue. « Nous sommes dans l'année de lancement de la réforme, tempère Sandrine Majorel-Delage. L'administration fera preuve de bienveillance. » Et les contribuables qui n'ont pas Internet ? « Ils peuvent se rapprocher des services fiscaux. »

Jacques SAYAGH.



France services



Savez-vous que vous devez déclarer vos biens immobiliers ?

Que vous soyez un propriétaire particulier ou un professionnel, vous avez jusqu'au

30 juin 2023



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Vos agents de la France Services
Pays de Fontenay-Vendée

vous accompagnent

8 PERMANENCES, 5 COMMUNES

Auchay-sur Vendée (Chaix)
Pouillé
Les Velluire-sur-Vendée (Velluire)
L'Orbrie
Foussais-Payré

lundi et mercredi de 9h à 12h
lundi de 13h30 à 16h30
mardi et jeudi de 9h à 12h
jeudi de 14h à 17h
vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Avec ou sans rendez-vous

06 41 98 07 91

pays-fontenay-vendee@france-services.gouv.fr



Sérigné
Naturellement

**J'aime Sérigné
J'aime mon quartier
Je dois RAMASSER !**

**RESPECTONS NOTRE
COMMUNE PROPRE**

Le Vendredi 24 mars la salle Socio sera sous le signe de la découverte grâce à une nouvelle rencontre entre les enfants de l'Ecole des Piérides et quatre artistes locaux :

Mme Françoise BOUSSAU-JANON et Messieurs Bertrand CATHERINE, Alain TINLAND et Jacques TRICHET



Qu'ils soient peintres, dessinateurs, sculpteurs, qu'ils fassent des découpages, des collages ou toute autre technique, ils sont tous les quatre à la recherche du jeu entre la lumière et l'ombre, deux éléments qui ne peuvent exister l'un sans l'autre et s'inspirent de la vie, des émotions, des ressentis et de notre monde. Ils traduisent le visible mais aussi l'invisible.

Ils viendront pour un week-end embellir les murs blancs de notre salle socio-culturelle et auront à cœur d'accueillir les enfants de l'école pour un moment privilégié de partage.



La journée du vendredi jusqu'à 16h30, les lieux appartiendront aux enfants pour des échanges et la découverte des œuvres en avant-première et les élèves du Cours Moyen tenteront l'expérience de la peinture en compagnie de Alain Tinland et de Jacques Trichet. Les artistes auront le week-end pour terminer et sublimer les deux tableaux commencés par les enfants.

***Nous vous attendons nombreux pour ce week-end du 24 au 26 mars.
Venez découvrir nos artistes locaux qui nous font le plaisir de partager
leurs passions.***



COMMENT SAVOIR SI JE PEUX ME RACCORDER À LA FIBRE ?

Pour connaître mon éligibilité à la fibre, je consulte la **carte interactive** sur : www.vendeenumerique.fr
Celle-ci permet de suivre l'avancée des travaux* sur le réseau de Vendée Numérique (mise à jour quotidienne).

LE MODE D'EMPLOI EN 4 ÉTAPES

1 J'ENTRE MON ADRESSE :
numéro, nom de rue, ville.



2 LA CARTE ZOOOME SUR MA RUE :
Je repère mon habitation en me mettant en mode plan ou satellite.

Département & ville
Prévisions par années*



Quartier & rue
Avancement individuel



3 JE RETROUVE LE STATUT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

- En cours d'études
- Travaux en cours dans votre secteur
- Travaux en cours dans votre rue
- Prochainement éligible
- Éligible

4 JE CLIQUE SUR LE POINT afin de vérifier mon adresse.



* La carte de Vendée Numérique est mise à jour quotidiennement et constitue en priorité le reflet de l'avancée des travaux. Elle indique notamment les années prévisionnelles de déploiement par secteur mais ces délais sont uniquement fournis à titre indicatif et sont non contractuels. En effet, nous rappelons que le déploiement de la fibre sur certains secteurs peut être soumis à des délais techniques importants qui retardent l'éligibilité prévisionnelle (autorisation administrative d'implantation d'équipements, réalisation d'élagage par des tiers, défaut de support... aériens ou souterrains, fourreaux obstrués, endommagements ou casses qui nécessitent des travaux de génie civil non programmés...).

COMMENT SE RACCORDER À LA FIBRE ?

Sur la carte interactive de Vendée Numérique, votre domicile est symbolisé par un pictogramme vert. Si les travaux sur la voirie publique sont terminés, alors vous êtes éligible à la fibre. Il reste une dernière étape : le raccordement à la fibre de votre domicile...



1

CONTACTEZ LES OPÉRATEURS PRÉSENTS SUR LE RÉSEAU DE VENDÉE NUMÉRIQUE

La liste est disponible sur le site internet : www.vendeenumerique.fr

➤ LES OPÉRATEURS ➤ Opérateurs Grand Public FttH

ou bien flashez moi ! ➤



2

COMPAREZ LES OFFRES et souscrivez à un abonnement Fibre.

CONVENEZ D'UN RDV AVEC VOTRE OPÉRATEUR

afin de procéder à l'installation de la fibre dans votre logement, avec un technicien (durée moyenne du RDV : entre 2 et 4 heures).



3



4

LE TECHNICIEN SE DÉPLACE

et tire le câble de fibre entre le boîtier situé dans la rue ou dans l'immeuble (PBO) et la Prise Terminale Optique (PTO), qui est installée dans la pièce de votre choix. Cette prise optique permet de brancher votre box au réseau de fibre optique. Dans tous les cas, l'esthétique de votre logement est préservée avec un câble qui s'insère soit dans les cloisons de votre domicile, soit via un collage très fin le long des plinthes.



5

LE TECHNICIEN PARAMÈTRE VOTRE BOX et vérifie son bon fonctionnement...

➤ **C'est fini**, le Très Haut Débit est désormais disponible dans votre habitation !



Of Jeudi 24 Mars 2000

D'importants moyens mobilisés pour l'opération Taranis 2000

Sérigné, théâtre d'actions militaires

Depuis le 20 mars, la région est le terrain de manœuvres militaires sur terre et dans le ciel. L'exercice a pris fin hier soir. Sérigné a servi de base à un escadron d'hélicoptères composé de 26 hommes.

Depuis lundi, un groupe de militaires campe dans la salle des fêtes de Sérigné. Ce régiment, basé à Pau, attend les ordres pour faire décoller les gazelles. Dans l'opération Taranis 2000, qui reconstitue un combat aéromobile, ils jouent les ennemis. Un exercice de simulation qui constitue un véritable entraînement. « Les objectifs de cet exercice sont de préparer, de rôder, d'améliorer et de contrôler les capacités de réaction des postes de commandement, des équipages et des équipes de soutien logistique aux différentes situations qu'ils seront amenés à rencontrer dans le futur. »

L'exercice a mobilisé d'importants moyens matériels et humains sur un cadre assez vaste, couvrant une zone allant de Rennes à Niort en passant par Le Mans, Tours et Nantes. On retrouve notamment des gazelles mistral avec missiles à guidage infrarouge et des gazelles missiles antichars. Les hommes basés à Sérigné font partie de la 4^e brigade aéromobile, commandée depuis Nancy par le



Pendant quatre jours, de grandes manœuvres militaires ont eu lieu dans la région.

général Goesbriand. Les autres étant localisées à Étain (55), Phalsbourg (57) et Compiègne (60).

Leur présence dans la région n'est pas passée inaperçue. De

nombreux habitants ont fait le déplacement sur le terrain pour voir « ces monstres de plus près ». Les militaires se sont prêtés au jeu avec bonne grâce et n'ont pas

été avares d'informations. Certains enfants ont même pu monter dans les appareils. L'exercice aura aussi permis de découvrir un métier.